

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 25^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 12 décembre 2023 à 20h30

Sont présents :	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, Vice-président
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. FABBI	Sébastien
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	M. SCHIAVO	Robert
	M. SOPPELSA	Frédéric
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel, membre du bureau
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	Mme EL AHMEDI	Chirine
Excusés :	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	M. ESCALERA	Raphaël
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GATTI	Sonia
	M. GUERNE	Pierre André

Séance ouverte à : 20h33

Séance levée à : 22h07

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 2023,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'100'000.- F (TTC) destiné à l'achat du cabanon, ex-arbalète, et de ses abords, sis chemin des Tuileries 35, et du dépôt de voirie des Tuileries et de ses abords, sis chemin des Tuileries 37, d'une surface totale d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150, commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la Commune de Bellevue,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 100'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche,
7. Résolution relative à l'adoption de la révision partielle du plan directeur communal (PDCOM), stratégie de densification de la zone 5,
8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
9. Proposition du Conseil administratif,
10. Divers,
11. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h33, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 25^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de Mme la Secrétaire du Conseil municipal.

Elle excuse M. BOVO, M. ESCALERA, Mme FALLET, Mme GATTI et M. GUERNE.

Elle ne constate aucun texte déposé à sa place et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 2023,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 14 novembre 2023 et demande s'il y a des vellétés de modification à son sujet.

A la page 473, dernier paragraphe du point 4, M. ANKLIN indique qu'il faudrait remplacer « [...] du règlement du GLRD et de celui du Grand-Saconnex » par « [...] des règlements de la Commune de Bellevue et du Grand-Saconnex ».

Ne constatant pas d'autre demande de prise de parole, elle procède au vote pour approbation avec la modification précitée :

12 oui, 0 non et 1 abstention

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE informe :

- a. Une séance conjointe Finances et Bâtiments, travaux et sécurité aura lieu le mardi 19 décembre à 20h afin de traiter du chantier du parking souterrain Gitana. Comme habituellement, les membres des autres commissions peuvent assister à cette séance. Une séance extraordinaire du Conseil municipal est par conséquent planifiée le mardi 23 janvier 2024 à 20h30, la séance de commission Sociale initialement prévue ce même jour à 20h est avancée à 19h.
- b. En référence au courrier de Monsieur Xavier MAGNIN, Conseiller administratif de la Commune de Plan-les-Ouates, au sujet du tournoi des élus, daté du 14 novembre 2023 et adressé notamment aux membres des Conseils municipaux des communes genevoises, celles et ceux qui seraient intéressés à intégrer le Comité d'organisation de ce tournoi sont invités à se manifester à titre individuel directement auprès de Monsieur MAGNIN et de tenir le bureau informé. La Ville de Carouge a transmis un courrier de réponse en date du 11 décembre. Ces deux documents sont disponibles sur CMNet.
- c. MME LA PRESIDENTE a reçu un courrier envoyé le 28 novembre 2023 par Monsieur Bernard BOURQUIN, Vice-Président de l'Association « Sauvons la baie de Corsier », à propos du projet de navette lacustre « La Voie Bleue » entre Corsier et Bellevue, plus particulièrement au sujet d'une étude sur les flux induits par la Voie Bleue mandatée par la CGN. En complément, M. TASCHINI précise que deux études ont été menées afin d'estimer la fréquentation du public. Ce projet aurait un sens avec 350 à 400 passagers quotidiens. Dans un premier temps, il avait été question d'un potentiel maximum de 1'700 à 2'300 usagers par jour. M. TASCHINI en conclut que les chiffres et conclusions avancés par l'association sont erronés. Quant à la pollution, il indique que l'objectif est d'acquérir un bateau à zéro émission, mais dans la phase test du projet il n'y aura pas d'autre possibilité que de mettre en circulation un bateau diesel. Toutefois, dans ce dernier cas, les émissions sont 30% moins élevées que celles d'une voiture reliant les deux rives par voie terrestre dont le trajet est d'ailleurs beaucoup plus long. Ensuite, il n'est pas possible de se prononcer sur la fréquentation, mais au vu du trafic automobile qui sera perturbé par les travaux de la passerelle du pont du Mont-Blanc prévus pour fin 2024, les pendulaires pourraient être davantage incités à prendre le bateau. Enfin, l'étude d'impact de la Voie Bleue sur les sites palafittiques de l'arc alpin menée par l'ACG est bientôt terminée. M. DELALOYE demande quelles sont les prochaines échéances. M. TASCHINI répond que lorsque l'étude sera terminée, il est prévu de lancer le projet en mars ou avril 2025 au plus tard. Le canton de Genève soutient la Voie Bleue, et souhaiterait à terme que cette dernière soit intégrée à la communauté tarifaire Unireso. M. TASCHINI rappelle que seules douze communes participent au financement et que même si l'installation du Groupe Lombard Odier à Bellevue qui engendrera du trafic supplémentaire a été l'élément déclencheur, une liaison lacustre est nécessaire au vu de l'intense circulation entre les deux rives.
- d. La date de la sortie du Conseil municipal 2024 a été fixée au weekend des 12 et 13 octobre 2024. Un pré-sondage d'intention de participation sera transmis au cours du premier semestre 2024 et un « save the date » sous forme d'invitation électronique sera prochainement envoyé.
- e. Des listes d'inscription circulent parmi l'assistance pour obtenir des billets pour des matchs de l'équipe féminine de Genève Volley et du club de basketball des Lions de Genève.

f. Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

- **Travaux** : le marquage et la signalisation de l'arrêt de bus Rilliet direction lac, au chemin des Tuileries, ont été réalisés. Les aménagements définitifs seront exécutés à la fin des travaux de la route de Lausanne.

Concernant la route de Lausanne, le double-sens qui était maintenu entre le chemin des Mollies et la mairie prendra fin dès le mois de janvier. Par conséquent, la traversée de Bellevue sera mise entièrement en sens unique direction Versoix à compter du 8 janvier prochain. Un tout-ménage devrait être distribué à la population par le canton.

Au cours d'une récente visite du chantier à Port-Gitana, le Conseil administratif a eu l'occasion de découvrir un échantillon de la façade qui s'est révélée satisfaisante bien que la qualité du ponçage du bois devra être améliorée. Une visite pourra être organisée pour les membres du Conseil municipal au prochain semestre, probablement au cours du printemps, idéalement avant une séance de commission Bâtiments, travaux et sécurité.

L'enquête publique relative au giratoire Valavran/Collex est en cours jusqu'à fin décembre. Le giratoire devrait être remis en fonction par le canton en principe fin février-début mars. Il s'agira dans un premier temps probablement d'un simple marquage au sol étant donné le transfert de propriété de la route de Collex, à terme, au profit de la Commune.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Finances** : un nouvel emprunt de 5 millions a été souscrit en novembre 2023 pour 4 ans avec un taux d'intérêt de 1.8%. Cela implique que le montant total de la dette s'élève désormais à 20.3 millions. M. TASCHINI n'est pas inquiet au vu des nouvelles entrées fiscales à partir de 2025. Par ailleurs, la Commune a récemment reçu une subvention d'investissement du FIDU de 2 millions à la suite de la construction des logements à Champ-du-Château.
- **Patrimoine financier** : au terme du processus de sélection, c'est l'entreprise Gourmet Brothers qui a été choisie pour l'exploitation de la future auberge à Port-Gitana. Fort d'une solide expérience dans le domaine de la restauration et de l'événementiel, ce service traiteur actif depuis un certain nombre d'années exploite plusieurs établissements à Genève tels que la crêperie le « Blé Noir » et le restaurant du Grand Théâtre. Gourmet Brothers est également au bénéfice d'un partenariat en Italie pour la gestion de deux hôtels. À sa tête figure M. Benjamin LUZUY accompagné de ses associés Mme Marie LUZUY et M. Paul CASSIGNEUL. Dès le début de l'année prochaine, des séances seront menées entre la Commune, M. LUZUY et l'architecte d'intérieur afin de finaliser les aménagements de l'auberge.
- **Informatique** : le système du réseau wifi communal a été mis à jour et adapté pour améliorer la sécurité et le débit.

- **Administration communale** : la fermeture annuelle de fin d'année de la réception de la mairie est prévue du jeudi 21 décembre 2023 à 17h30 au mardi 2 janvier 2023 inclus. Reprise le 3 janvier.
- **Culture, manifestations et évènements** : les dernières manifestations ont rencontré un franc succès. La Fondue des aînés qui s'est déroulée le 29 novembre a connu un record de participation, avec près de 150 convives. S'en sont suivis le Marché de Noël les 2 et 3 décembre, et la Fenêtre de l'Avent de la Commune conjointe à la remise du Mérite belleviste le 6 décembre. Ce dernier évènement a été organisé à la salle des Aiglons, et non pas comme à l'accoutumée à la salle Colovracum, offrant aux participants la possibilité de profiter de la soirée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur grâce à la partie couverte. Le 8 décembre, s'est tenue l'Escalade organisée conjointement avec le Club des Bellevistes. M. TASCHINI remercie le comité pour son travail remarquable et son implication sans faille. A venir : la fête de Noël de l'école le 21 décembre.

L'agenda culturel des 4 Communes du premier semestre 2024 a été diffusé à la population. Certes, Bellevue ne compte qu'un seul évènement, l'anniversaire des 10 ans du Club de Line Dance le 25 mai, mais la plupart de ses manifestations auront lieu à partir du mois de juillet.

L'agenda électronique des communes genevoises a été mis en place en novembre dernier, regroupant essentiellement les évènements de la Ville de Genève et de quelques communes. Le Conseil administratif souhaiterait intégrer Bellevue à cette plateforme, ne serait-ce que pour améliorer la planification de ses propres évènements.

- **Ports et plages** : un prospectus sera diffusé dans les boîtes aux lettres de la population d'ici la fin de la semaine par l'Association des Amis de la Voie Bleue.

Le canton prendra à sa charge le futur réaménagement de Port-Gitana. Afin d'endiguer la remontée des cailloux vers la plage causée par le mouvement de l'eau, une petite digue d'une vingtaine de mètres de long sera réalisée. De surface plane, elle comprendra à son extrémité deux échelles servant de point d'accès au lac. Les usagers de la plage pourront également s'y installer. La taille de la digue ne sera pas trop élevée afin de maintenir un certain courant dans le « rond dans l'eau » qui sera réhaussé. Cette installation servira à améliorer la circulation de l'eau au niveau du rond, l'enjeu étant de trouver le bon équilibre entre une circulation de l'eau fluide et la préservation des lieux. La demande d'autorisation de construire doit être déposée avant la fin de l'année. Les travaux sont reportés au mois d'octobre 2024 et les aménagements seront finalisés pour l'été 2025.

M. ANKLIN demande qui reprendra la gestion de Port-Gitana. M. TASCHINI indique qu'il est prévu d'établir une convention de collaboration entre la Commune de Bellevue et le canton pour l'entretien et la gestion de la plage de Port-Gitana.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Social, aînés et jeunesse** : deux chambres se sont libérées à la maison des étudiants située au chemin des Marettes.
- **Aménagement et urbanisme** : le concours pour la passerelle du Vengeron (liaison Champ-du-Château / Vengeron) a été lancé le 30 novembre dernier.

Le projet de P+R à la gare des Tuileries, qui a fait l'objet de nombreuses discussions avec les services concernés et la Commune ces derniers mois, a été abandonné, selon les dernières informations reçues. En effet, les CFF projettent d'aménager une 4^{ème} voie côté lac ce qui implique que la gare des Tuileries se situerait entre les voies de chemin de fer et qu'il n'y aurait donc plus de place pour un P+R.

M. ANKLIN déplore vivement le manque de planification et de vision à long terme des services de l'Etat et de la Confédération.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 10 octobre :

- Crédit de 120'000.- F destiné à l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525 m²,
- Renonciation au bénéfice de servitudes de passage à pied et à véhicule au profit de la Commune de Bellevue inscrites sous RS 15840 et RS 20014, grevant les parcelles n^{os} 3471 et 2515 de la Commune de Bellevue,
- Désaffectation et vente de la parcelle n^o dp 3573, sise route des Fayards 60, de 180 m² à Monsieur Alfio Ragnelli, pour un montant de 9'000.- F.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions,

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter.

- | | | |
|----|--|--------------------------|
| a. | Bâtitravéséu et Aménagement / 21 novembre | (MM. CARRILLO et ANKLIN) |
| b. | Groupe DD / 28 novembre | (Mme FALLET) |
| c. | Finances et administration / 28 novembre | (M. SCHIAVO) |
| d. | Sociale / 5 décembre | (Mme CHONG BITZ) |

Pour la séance du 21 novembre, M. CARRILLO ne reviendra pas sur les points qui sont à l'ordre du jour de cette séance, il rapportera aux points spécifiques. Il indique que les commissaires ont été informés du projet de cession au dp communal, sis chemin des Tuileries, d'une partie d'une parcelle privée qui permettra d'agrandir le trottoir. Ensuite, les commissaires se sont prononcés favorablement sur le principe de mise en place d'un écopoint à la route des Fayards, sur demande d'un Conseiller municipal. Le projet sera présenté lors de la prochaine séance de commission. Toutefois, étant donné qu'il n'y a, à priori, aucun emplacement adéquat dans cette zone, la commission a demandé au Conseil administratif de contacter la Commune de Collex-Bossy afin de permettre aux habitants des alentours d'exploiter les écopoints situés à proximité sur son territoire. Ensuite, le service technique a effectué une présentation des travaux en cours : parking souterrain Gitana, giratoire Collex/Valavran, stationnement devant la Migros de Champ-du-Château, éclairage desservant l'école et le parascolaire, parc à chiens et introduction des réseaux Swisscom et Cablex. M. CARRILLO en profite pour

remercier le service technique pour ces précisions. Enfin, la commission a convenu d'organiser une visite de l'ORPC Valavran, de la caserne des pompiers volontaires et du Sauvetage Bellevue-Genthod. Pour la commission Aménagement, M. ANKLIN rapportera aux points spécifiques de l'ordre du jour.

M. VIRET, pour le compte du Groupe DD, rapporte en l'absence de Mme FALLET. Il est prévu d'organiser une manifestation afin de fêter le renouvellement du label Cité de l'énergie Gold et quelques pistes ont été évoquées : visionnage d'un film documentaire, soirée avec des représentants officiels et des acteurs du développement durable, stands sur le développement durable durant un samedi, et journée ou demi-journée du développement durable pour les enfants dans le cadre scolaire. Par ailleurs, l'importance du lien que les Conseillers municipaux doivent réaliser entre le Groupe DD et les commissions dont ils sont membres a été rappelée. Puis, le Conseil administratif a demandé aux membres présents si ces derniers ont quelques idées concernant l'avenir de l'évolution du développement durable à Bellevue, en particulier des nouvelles réalisations ; il en est ressorti la difficulté des cyclistes, notamment pour les vélos cargo avec les passages sous-voies, à se déplacer entre le haut et le bas de la commune.

M. SCHIAVO, au sujet de la commission Finances et administration, indique que le choix de l'exploitant de la future auberge à Port-Gitana a été présenté. Pour le reste, il rapportera aux points spécifiques de l'ordre du jour.

Mme CHONG BITZ rapporte que les membres de la commission Sociale ont discuté du projet d'achat du cabanon, ex-arbalète, qui est à l'ordre du jour de cette séance. Ils ont également procédé à l'attribution du solde des subventions pour l'aide sociale en Suisse et l'aide au développement à l'étranger. Mme CHONG BITZ remercie les personnes impliquées dans le tri des dossiers de demandes de subvention effectué en amont. Trois demandes de naturalisation ont été préavisées favorablement à l'unanimité.

5. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'100'000.- F (TTC) destiné à l'achat du cabanon, ex-arbalète, et de ses abords, sis chemin des Tuileries 35, et du dépôt de voirie des Tuileries et de ses abords, sis chemin des Tuileries 37, d'une surface totale d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150, commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la Commune de Bellevue,**

Mme LA PRESIDENTE transmet la parole aux Présidents des commissions consultées.

M. ANKLIN souligne que l'enjeu de cet objet est d'acquérir un terrain propriété de l'Etat de Genève, qui ne se trouve pas sur le secteur inscrit au cadastre des sites pollués. Cette parcelle comprend le cabanon ex-arbalète et l'ancienne déchetterie communale qui est devenue une annexe du centre de voirie. Vu les accords entre la Commune et l'Etat qui ne sont pas garantis dans la durée, la commission a considéré qu'il était pertinent de racheter à un prix correct ce terrain, en vue, d'une part, de pérenniser les installations pour la voirie communale et, d'autre part, d'implanter une infrastructure à vocation socio-culturelle pour les jeunes en lieu et place de l'ancien centre de tir à l'arbalète. Ce crédit ne comprend pas les travaux de réaménagement, mais uniquement l'acquisition du terrain.

M. CARRILLO ajoute qu'il sera possible d'y déployer des activités communales à condition que ces dernières soient non-résidentielles. Le prix a été négocié et vérifié par un bureau d'architectes. Les préavis des deux commissions étaient favorables à l'unanimité.

M. SCHIAVO relate un préavis unanime et favorable de la commission Finances et administration.

Mme SCHOPFER SANDOZ précise que la mise à disposition de l'ancienne déchetterie des Tuileries en faveur des services extérieurs communaux permettra de réduire les coûts du projet de rénovation de la voirie actuelle car il n'y aurait plus besoin de réaliser un sous-sol.

Constatant qu'il n'y a pas de question et après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

14 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'100'000.- F (TTC) destiné à l'achat du cabanon, ex-arbalète, et de ses abords, sis chemin des Tuileries 35, et du dépôt de voirie des Tuileries et de ses abords, sis chemin des Tuileries 37, d'une surface totale d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150, commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la Commune de Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

vu la volonté de la Commune de Bellevue de disposer de terrains suffisants et de proposer des services à la collectivité publique, particulièrement dans les zones les plus densément peuplées de son territoire,

vu que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle n°3150, commune de Bellevue, d'une surface de 29'967 m²,

vu la convention entre l'Etat de Genève et la Commune de Bellevue de mise à disposition gratuite d'un emplacement situé sur la parcelle portant au cadastre le no 3150, sise ch. des Tuileries (ancienne déchetterie – dépôt de voirie de Bellevue et de Genthod) en date du 7 octobre 1992 reconduite tous les 5 ans,

vu le caractère précaire de ladite convention,

vu la situation idéale de cette parcelle, à la fois proche et assez éloignée des habitations, permettant ainsi le déploiement d'activités de service public,

vu la volonté des Autorités communales de développer un local qui sera exploité conjointement par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), par d'autres associations et mis à disposition de la population,

vu l'exploitation à satisfaction du dépôt de voirie des Tuileries pour l'entreposage des véhicules volumineux des services extérieurs communaux depuis 2006 et la volonté des Autorités communales de poursuivre cette activité,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné aux aménagements prévus en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale le 20 septembre 2021,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 10'000.- destiné à la constitution d'une servitude de superficie et au paiement de ses mensualités concernant le cabanon de l'arbalète et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, parcelle n°3150, propriété de l'Etat de Genève, au profit de la commune de Bellevue, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale le 20 septembre 2021,

vu la constitution d'une servitude personnelle de superficie pour une durée de dix ans en faveur de la Commune de Bellevue sur la parcelle n° 3150, commune de Bellevue, inscrite au Registre Foncier le 1^{er} novembre 2021 sous Pj 11920,

vu le Plan directeur communal (PDCom) qui prévoit d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune, de favoriser la création du lien social et de valoriser les espaces de vie des quartiers résidentiels,

vu l'étude du potentiel et de valeur datée d'août 2021 de la parcelle n° 3150 (partielle), sise chemin des Tuileries 35-37, commune de Bellevue, du bureau d'architecte Comte, Berthelot et Neto SA,

vu les frais inhérents à une telle opération (Notaire, registrar foncier, etc.),

vu les pourparlers avec l'Etat de Genève et le préavis favorable du Groupe de Politique Foncière de l'Etat de Genève pour la vente à la Commune de Bellevue d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150 pour un montant de 300.- F / m², soit un total de 1'020'000.- F (TTC),

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 21 novembre 2023,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance conjointe avec la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 21 novembre 2023,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 28 novembre 2023,

conformément aux articles 20, 21, 30 alinéa 1, lettre k, et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, c'est l'unanimité

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir le cabanon, ex-arbalète, et ses abords, sis chemin des Tuileries 35, et le dépôt de voirie des Tuileries et ses abords, sis chemin des Tuileries 37, d'une surface totale d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150, commune de Bellevue, propriété de l'Etat de Genève, pour un montant de 1'100'000.- F,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1'100'000.- F (TTC) en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a. un montant de 1'020'000.- F pour l'acquisition d'environ 3'400 m² de la parcelle n°3150 ;
 - b. un montant estimé à 80'000.- F pour les frais d'acte et de géomètre, et autres droits et frais liés à cette acquisition.
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense de 1'100'000.- F (TTC) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
5. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci,

6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition,
 7. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
-

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 100'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche,

Mme LA PRESIDENTE transmet la parole aux Présidents des commissions consultées.

M. CARRILLO indique que ce projet résulte d'une demande du Conseil municipal dans le cadre du vote pour l'agrandissement de la patinoire. Il relate un préavis unanime et favorable.

M. SCHIAVO déclare que la commission Finances et administration a préavisé cet objet favorablement et à l'unanimité.

M. CARRILLO ajoute que le coût de cet aménagement s'élève à 86'000.- F, mais le montant du crédit a été arrondi à 100'000.- F pour en faire un investissement.

M. ANKLIN complète en indiquant que, comme il a été démontré durant la présentation en séance de commission, le potentiel d'utilisation sur le toit du restaurant suppose que l'énergie produite participera largement à l'alimentation de cet établissement. Les panneaux qui seront situés sur le boulodrome alimenteront le réseau puisque ce bâtiment utilise très peu d'électricité. Ce crédit peut aussi représenter une opportunité d'installer une ou deux bornes de recharge pour les véhicules électriques.

MME LA PRESIDENTE, constatant que personne ne souhaite intervenir, propose de passer au vote la délibération qu'elle lit et qui est adoptée :

13 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 100'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche

Séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

vu l'objectif de la Confédération helvétique d'atteindre la neutralité carbone en 2050,

vu le Plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) du canton de Genève,

vu le Plan directeur communal de l'énergie (PDCoME) en cours de révision,

vu le renouvellement du label Cité de l'énergie Gold en faveur de la Commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 120'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525 m² adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi

10 octobre 2023 et approuvée par décision du département des institutions et du numérique le 28 novembre 2023,

vu la volonté des Autorités communales de compenser au mieux les dépenses énergétiques induites par l'exploitation de la nouvelle patinoire par le biais notamment de la production de courant électrique d'origine non-fossile,

vu l'estimation du cadastre solaire du Grand Genève,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 21 novembre 2023,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 28 novembre 2023,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100'000.- F (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de 100'000.- F (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-

7. Résolution relative à l'adoption de la révision partielle du plan directeur communal (PDCom), stratégie de densification de la zone 5,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, qui rappelle que la mise à jour du PDCom est en réflexion depuis quelques années. Il précise qu'elle doit être formellement votée par voie de résolution, vu que le département du territoire a approuvé ce projet de PDCom.

Plus personne ne souhaitant intervenir, MME LA PRESIDENTE lit le projet de résolution et le soumet au vote. Il est adopté :

12 oui, 0 non et 1 abstention

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

Résolution relative à l'adoption de la révision partielle du plan directeur communal (PDCom), stratégie de densification de la zone 5

Séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

vu que la dernière révision du plan directeur communal (PDCom), version du 22 novembre 2018, a été adoptée par une résolution du Conseil municipal lors de sa séance du mardi 5 février 2019 et approuvée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021,

vu la nécessité de réviser le plan directeur communal de 2^{ème} génération par l'élaboration d'une stratégie de densification de la zone 5, dans un délai fixé au 31 décembre 2022, conformément à la mise à jour de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) adoptée par le Grand Conseil le 1^{er} octobre 2020 et entrée en vigueur le 28 novembre 2020,

vu la volonté des autorités communales de mettre à jour le PDCom de 2^{ème} génération par l'élaboration d'une stratégie de densification de la zone 5,

vu que le délai légal pour disposer d'un plan directeur en force comprenant les nouvelles dispositions a été prolongé au 30 juin 2023,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à la mise à jour du plan directeur communal (PDCom) adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 11 mai 2021,

vu que cette mise à jour partielle est également l'occasion d'intégrer la nouvelle version du recensement architectural du canton (RAC) qui n'était pas disponible en 2019, ainsi que les nouvelles courbes de bruit de l'aéroport (courbes de bruit admissibles, validées par le DETEC le 17 novembre 2022),

vu le mandat attribué au bureau Urbaplan,

vu les discussions intervenues avec le Département du Territoire (DT),

vu le projet de PDCom établi par le bureau Urbaplan,

vu le descriptif des prestations et les offres reçues des mandataires, comprenant l'étude préliminaire, les propositions de solutions et révision, et le projet définitif et synthèse,

vu les séances de la commission Aménagement consacrées à la mise à jour du plan directeur, tenues les 14 septembre 2021, 2 novembre 2021, 15 décembre 2021, 28 février 2023 et 20 juin 2023,

vu la tenue d'une séance publique le 4 mai 2023,

vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 4 mai au 3 juin 2023, mise en œuvre par les autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 2 mai 2023,

vu les observations reçues,

vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de PDCom,

vu la transmission de l'ultime version pour accord au DT, version du 14 août 2023,

vu le courrier de Monsieur Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT) du 15 septembre 2023 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 20 juin 2023,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 10 relatif aux plans directeurs localisés,

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'adopter la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom) concernant les dispositions relatives à la zone 5, version datée du 14 août 2023,
 2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur communal au Conseil d'Etat en vue de son approbation,
 3. De demander au Conseil d'Etat de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 10, alinéa 7, de la LaLAT,
 4. De déterminer son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.
-

8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des interventions à ce point de l'ordre du jour.

M. SOPPELSA souhaite savoir s'il serait possible d'organiser à nouveau des soirées disco pour les jeunes à la patinoire du Centre sportif de la Vigne Blanche pendant les vacances ou en fin de semaine, au vu du succès rencontré par la soirée d'inauguration de cette saison.

Mme SCHOPFER SANDOZ répond qu'elle se renseignera auprès de Mme Anne DUFOUR, secrétaire du Centre sportif, s'il serait éventuellement possible d'en organiser une seconde en 2024. Elle souligne toutefois que cette manifestation nécessite une certaine organisation et n'est pas forcément évidente à mettre en place. Elle ajoute que cela dépend également des conditions météorologiques.

M. TASCHINI relève que la météo du premier weekend d'ouverture de la patinoire était fantastique, alors que les suivants étaient pluvieux. Il indique qu'une patinoire couverte, comme celle de Nyon, a l'avantage de pouvoir être exploitée par tous les temps.

Mme SCHOPFER SANDOZ ajoute que l'opportunité de couvrir la patinoire sera étudiée.

M. DELALOYE souligne que certaines familles n'ont pas la possibilité de partir en vacances à la montagne pendant la semaine de février et pourraient profiter d'une nouvelle soirée disco durant cette période.

9. Proposition du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler mais ce dernier répond par la négative. Elle poursuit l'ordre du jour.

10. Divers.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à toute personne souhaitant la prendre.

Mme CHONG BITZ rapporte des doléances d'habitants du chemin des Tuileries en lien avec l'augmentation du trafic suite aux déviations engendrées par les travaux sur la route de Lausanne. Elle fait part de plusieurs interrogations/remarques : 1) le panneau de déviation situé au rond-point à l'entrée de Versoix direction Bellevue n'indique pas clairement d'emprunter les hauts de Versoix au lieu de la route de Lausanne, 2) le trafic est important au chemin des Tuileries entre 7h et 9h alors que la circulation est censée être fermée plus haut sur la route de Collex, 3) pourquoi le panneau de l'autoroute qui se trouve au giratoire Tuileries/Valavran indique d'emprunter le chemin des Tuileries au lieu de la route de Valavran direction le Grand-Saconnex, 4) pourquoi le chemin de la Chênaie est épargné et fermé à la circulation.

Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle tout d'abord que des arrêtés de circulation du canton sont en vigueur et ne peuvent être contestés. Elle souligne que les dispositions en application sont les moins contraignantes pour les automobilistes parmi les options qui auraient pu être envisagées. Ensuite, elle précise que le chemin de la Chênaie est muni de l'adjonction « Riverains autorisés », il s'agit donc d'un itinéraire secondaire qui de toute façon ne peut être emprunté que par les riverains. Elle rappelle d'ailleurs que lors des travaux de la route de Valavran, ce chemin n'avait initialement pas été fermé et cela avait provoqué un intense trafic, de nombreux embouteillages et même un blocage de la circulation. Il n'est donc pas envisageable d'ouvrir ce chemin à la circulation en raison de toutes les raisons évoquées.

Il est 21h43, M. ANKLIN s'absente.

Concernant le giratoire Collex/Fayards, Mme SCHOPFER SANDOZ indique que la Commune a mandaté à ses frais deux agents de la société Python pour fermer le trafic de 7h à 9h en direction de Bellevue. Cette mesure a permis d'éviter de bloquer entièrement la descente de la route de Collex durant une année. Les chemins perpendiculaires à la route de Collex sont toutefois ouverts et peuvent donc être empruntés par des automobilistes descendant la route de Collex. Au sujet du rond-point de Versoix, les automobilistes sont déviés vers le haut et non pas en direction de Bellevue. Pour une question de budget, il n'est pas possible de disposer des agents de la circulation à toutes les intersections.

Mme HURNY indique qu'elle s'est posé la même question pour le panneau de l'autoroute au giratoire Tuileries/ Valavran ; en l'occurrence, l'intersection Valvran/Vireloup/Colovrex et ses alentours est totalement obstruée par le trafic aux heures de pointe. Il faut tout de même équilibrer le trafic sur le territoire communal.

MME LA PRESIDENTE considère également que la signalisation de la déviation au rond-point de Versoix n'est pas très claire et qu'un effort pourrait être fait pour indiquer explicitement de passer par les hauts pour rejoindre les routes de Collex et Valavran, plutôt que d'emprunter la route de Lausanne.

M. FABBI relève que la police effectue régulièrement des contrôles sur la route de Valavran au niveau de la voie de bus aux feux de circulation direction le Grand-Saconnex. Il estime qu'il s'agit-là d'une aberration dans ce contexte vu que cela freine la circulation.

Il est 21h48, M. ANKLIN réintègre la séance.

Mme SCHOPFER SANDOZ répond que le canton a prévu de libérer cette voie de bus pour les automobilistes pendant la durée des travaux.

M. VIRET rejoint l'avis de M. FABBI. Concernant le carrefour Valvran/Vireloup/Colovrex, il ajoute qu'il n'est pas aisé pour les automobilistes de passer par cette intersection au vu de l'intensité et de la rapidité du trafic ; c'est un croisement dangereux. Il comprend donc que cet itinéraire n'ait pas été retenu comme direction conseillée pour rejoindre l'autoroute. Il considère qu'il faudra profiter de la future réfection de la route de Colovrex pour réaménager différemment ce carrefour.

Mme SCHOPFER SANDOZ précise que le réaménagement est prévu selon la demande d'autorisation de construire qui a été déposée.

M. FABBI évoque le parking de la gare de Genthod-Bellevue qui deviendra bientôt accessible seulement avec macaron. Il considère que ce nouveau régime va inciter les automobilistes qui ont l'habitude d'y parquer leur véhicule pour prendre le train à renoncer aux transports publics. Il estime qu'il s'agit d'un non-sens du point de vue écologique. Il se demande s'il n'y avait pas d'autres alternatives.

MME LA PRESIDENTE répond qu'une discussion à ce sujet a déjà eu lieu lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il s'avère que ce parking se situe sur le territoire de la Commune de Genthod qui est donc en charge de l'administration des lieux. La Commune de Bellevue n'a pas pouvoir de décision.

M. CARRILLO demande ce qu'il en est du projet d'élargissement et de rénovation du ponton de Port Saladin.

M. TASCHINI explique que l'autorisation d'agrandissement du débarcadère a été délivrée le 9 novembre 2023 avec un délai référendaire fixé au 9 décembre 2023. L'ensemble des remarques du voisinage vis-à-vis de ce projet a été pris en compte et une réponse juridique a été rendue. La demande d'autorisation est très étayée. A ce jour, aucun recours n'a été enregistré. Les travaux seront exécutés durant l'hiver 2024-2025.

11. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Trois dossiers traités.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h07.

Ced - Affaire GED n° 150 – 15.01.24

Anne THOREL RÜEGSEGGER

Présidente

Chirine EL AHMEDI

Secrétaire

Jean-Marc CARRILLO

Vice-président